

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du Jeudi 24/11 2022

Présents : CIEPLAK Pascale, BLADIER-SIGAUD Céline, MOUNAL Fabrice, PICAULT Catherine, BAUDIN Danièle, FERNANDEZ Michel, GAUTHIER KUPCZAK Catherine, MEILHAC Delphine, MAURIE Julien, MOURLON Dominique, PETRICOLA David, VITET Laurent.

Absents ayant donné procuration :

- DEJAMMES Elodie, procuration à MEILHAC Delphine

Secrétaire de la séance : MEILHAC Delphine

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 septembre 2022
- Recensement de la population de 2023
- Aliénation de la maison des associations
- Admission en non-valeur
- Rapport sur le prix et la qualité du service public eau et assainissement 2021
- Motion sur les finances locales
- Modification de la nomenclature comptable
- Demande de subvention de l'école de Girac pour la classe découverte au ski
- Demande de subvention de l'école de Tauriac pour la classe découverte au Domaine d'Auzole
- La Banque Postale : proposition de transformation du bureau de poste en Agence postale communale
- Proposition d'emprunt
- Convention de reversement de la Taxe d'Aménagement entre la commune et la communauté de communes (zone d'activité d'intérêt communautaire)
- Motion pour la ligne ferroviaire Paris – Orléans – Limoges – Toulouse
- Convention : Adhésion au service informatique du centre de Gestion du Lot.
- Questions et informations diverses

La séance est ouverte à 20h35

Madame Le Maire demande de rajouter une délibération à l'ordre du jour : Fond de concours pour réhabilitation du lavoir

Afin de réhabiliter le lavoir de Puybrun à l'identique dont le toit en ardoises, Cauvaldor subventionne le montant des travaux à hauteur de 4850 € HT. Le conseil municipal valide ce fond de concours.

1 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 septembre 2022

Le conseil Municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 22 septembre 2022.

2 – Recensement de la population de 2023

Le recensement aura lieu du 19 janvier 2023 au 18 février 2023. Il sera réalisé par 4 agents recenseurs. Une lettre d'information et des affiches seront diffusées.

3 – Aliénation de la maison des associations

Une délibération est prise par le Conseil Municipal pour aliéner la maison des associations, dans le cadre de la mise en vente de ce bâtiment communal.

4 – Admission en non-valeur

Le montant des admissions en non-valeur s'élève à 351,85 € en eau et à 175,92 € en assainissement.

5 - Rapport sur le prix et la qualité du service public eau et assainissement 2021

Après lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public eau et assainissement par Madame le Maire, il est validé par le Conseil Municipal.

6 - Motion sur les finances locales

Madame le Maire a reçu une Motion de l'association des maires de France par rapport au contexte financier préoccupant. Après lecture, le conseil Municipal approuve à l'unanimité cette motion.

7 - Modification de la nomenclature comptable

Il s'agit d'un aménagement comptable par le biais du référentiel M57.

8 - Demande de subvention de l'école de Girac pour la classe découverte au ski

L'école de Girac prévoit de renouveler les sorties scolaires ski au Lioran pour les enfants CE2 et CM1. Le montant total du projet sortie ski au Lioran est de 4080 €. Une subvention est demandée à la commune de Puybrun pour les 20 enfants de Puybrun fréquentant l'école de Girac : 45€ par enfant, soit 900€.

Cette participation a été validée par l'ensemble du conseil Municipal.

9 - Demande de subvention de l'école de Tauriac pour la classe découverte au ski Domaine d'Auzole

L'école de Tauriac prévoit de réaliser une classe découverte au domaine d'Auzole pour les 16 élèves de CM2. Une demande de subvention est demandée à la commune de Puybrun pour les 5 élèves fréquentant le site de Tauriac : 30 € par élève soit 150€. Cette participation a été validée par l'ensemble du conseil Municipal.

10 - La banque postale : proposition de transformation du bureau de poste en Agence postale communale

La banque postale propose de transformer le bureau de poste en Agence Postale Communale (APC). Cette agence postale sera donc gérée par un Agent Communal. Le conseil municipal a voté : 11 pour / 1 abstention / 1 contre.

11 - Proposition d'emprunt

Afin de couvrir les frais engagés pour le projet nouvelle école (qui n'a pas abouti), Madame le Maire propose que la commune prenne un emprunt. Le Crédit agricole a envoyé une proposition d'emprunt de 190 000 € soit sur une durée de 15 ans soit sur une durée de 20 ans.

Le conseil municipal valide à l'unanimité un emprunt sur une durée de 15 ans, à un taux fixe de 3,27, soit une échéance annuelle à 16228 €.

12 - Convention de reversement de la Taxe d'Aménagement entre la commune et la communauté de communes (zone d'activité d'intérêt communautaire)

Madame Le Maire a reçu une Convention de reversement de la taxe d'aménagement. Cette taxe d'aménagement concerne uniquement les parcelles cadastrées en zone d'activité communautaire et sera reversée à la communauté de communes à partir du 1^{er} janvier 2023. Le conseil municipal valide cette convention

13 – Motion pour la ligne ferroviaire Paris – Orléans – Limoges – Toulouse

Le département du Lot propose une motion pour une meilleure desserte et le désenclavement ferroviaire du Lot pour la ligne Paris – Orléans - Limoges - Toulouse. Le conseil municipal valide cette motion.

14 – Convention : Adhésion au service informatique du centre de Gestion du Lot.

La conseil Municipal accepte la convention : Adhésion au service informatique du centre de Gestion du Lot.

15 - Questions et informations diverses

a) Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales - FPIC

La commune de Puybrun percevra un montant de 8093 €

b) Suite à l'augmentation de la population, il est constaté un accroissement du travail, par conséquent le conseil municipal donne son accord d'augmenter le nombre d'heures de 31,5h actuels à 35h à un poste de secrétaire.

c) Eclairage public : La commune a déjà équipé les lampadaires en Leds. A noter également qu'un lampadaire sur deux est éteint au niveau de la route nationale. Toujours dans la même continuité de réaliser des économies d'énergie, les points lumineux, en dehors de la rue nationale, seront éteints de 22h à 6h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h48